AGRICULTEUR

Acteur Agricole

Elu - voisin - famille

Signalement possible
Idéalement avec l'accord de l'agriculteur

CHAMBRE D'AGRICULTURE : réception des demandes
passer-le-cap@loir-et-cher.chambagri.fr - 02 54 78 75 75

- Accueil téléphonique pour expression des besoins et explication de la procédure
- Proposition des suites possibles (aideAgri 41, solidarité paysans, cellule d'accompagnement) et transmission de la fiche d'information à remplir

Fiche de notification des difficultés remplie par l'agriculteur ou un conseiller (avec son accord)

Référent

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT

- Clause de confidentialité des membres
- Analyse des difficultés à partir de la fiche de notification
- Avis sur les modalités d'accompagnement
- Désigne un référent, lien entre la cellule et l'agriculteur

Composition minimale de la cellule :

- Chambre d'agriculture
- Conseil départemental
- MSA
- DDT
- DDFiP

Experts mobilisables :

- Centres de gestion
- Banques
- Coopératives
- TGI
- DDCSPP

Demande d'audit si problématique technico-économique

Expert habilité par le Préfet

Mesures d'accompagnement possibles :

- Aide à la Reconversion Professionnelle
- Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole
- Accompagnement (organismes, chambre d'agriculture, Aide Agri 41...)
- Procédure collective
- Accompagnement social

PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER